

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC PAYS DE GEX AGGLO POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES PARKINGS PUBLICS EN OUVRAGE DE GEX (1.1)

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 septembre 2026**

Date d'affichage de la convocation : **28 septembre 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, COSSARD, BOUILLOT, PONTILLE, GERVIER, VUILLIOT, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, MORENO, SIGAUD, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme LUZZI donne pouvoir à M. CADOUX,
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,
M. LOUHACHI donne pouvoir à Mme GIET,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DUNAND,
M. PUGNET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. GALOYER donne pouvoir à Mme BOUILLOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-37 et L. 1414-3,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe,

VU la nécessité d'assurer la continuité de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des parkings publics du Jura et des Cèdres,

VU le budget 2026,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que la Ville de Gex est propriétaire de deux parkings publics en ouvrage, à savoir le parking du Jura et le parking des Cèdres, dont la gestion, l'exploitation et la maintenance sont actuellement confiées à un exploitant dans le cadre d'un marché arrivant prochainement à échéance,

CONSIDÉRANT que, dans la perspective du renouvellement de ce marché, la Ville de Gex a mandaté un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner dans la préparation, le lancement et le suivi de la nouvelle procédure de mise en concurrence,

CONSIDÉRANT que le parking du Jura compte 377 places, dont 40 places sont la propriété de Pays de Gex Agglo dans le cadre de sa politique de développement des parkings relais,

CONSIDÉRANT qu'il apparaît dès lors opportun que la Ville de Gex et Pays de Gex Agglo coordonnent leurs besoins afin de procéder conjointement à la passation du futur marché relatif à la gestion, à l'exploitation et à la maintenance des parkings concernés,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions du code de la commande publique, cette coordination peut être organisée au moyen d'un groupement de commandes,

CONSIDÉRANT que la convention constitutive du groupement précise notamment les modalités de son fonctionnement, la répartition des rôles entre ses membres ainsi que les conditions de passation et d'exécution du marché,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Gex et Pays de Gex Agglo pour la passation d'un marché portant sur la gestion, l'exploitation et la maintenance des parkings publics concernés,
- **APPROUVE** les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **DÉSIGNE** la Ville de Gex en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, chargée, au nom et pour le compte des membres du groupement, de conduire la procédure de passation du marché, dans les conditions définies par la convention constitutive,
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondant aux prestations exécutées pour le compte de chaque membre du groupement seront prises en charge selon les modalités définies dans la convention constitutive et les stipulations du marché à venir,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

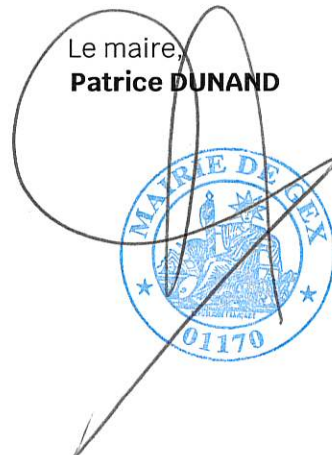
La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 octobre 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 octobre 2026.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 octobre 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20261006-2026_136_DEL-DE